

**ARRETE n° 2019-70
RELATIF AUX CANDIDATS**

CONSEIL DE LA FACULTE DE DROIT, D'ECONOMIE ET DE GESTION

**Collège A des professeurs et personnels assimilés
Collège B des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels
assimilés**

Mardi 8 octobre 2019

Vu le Code de l'Éducation notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu les statuts de l'Université d'Angers approuvés par le Conseil d'Administration le 30 juin 2016 ;

Vu les statuts de la Faculté de droit, d'économie et de gestion approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université d'Angers le 29 mai 2019 ;

Vu l'arrêté n° 2019-52 du 10 septembre 2019 relatif à l'organisation des élections partielles au Conseil de la Faculté Droit, économie et gestion en ce qui concerne les collèges A et B ;

Vu l'avis du Comité électoral consultatif du 2 octobre 2019.

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : CANDIDATURE POUR LE COLLEGE A

Est candidate aux élections au **Conseil de la Faculté Droit, économie et gestion** pour le collège A :

Madame Catherine DEFFAINS-CRAPSKY

ARTICLE 2 : LISTES DE CANDIDATS POUR LE COLLEGE B

Sont candidates aux élections au **Conseil de la Faculté Droit, économie et gestion** pour le collège B :

- **Liste « Valeurs universitaires »**

Sophie LAMBERT-WIBER
Caroline DUPARC

Fait à Angers, le 4 octobre 2019

Le Président de l'Université

Christian ROBLÉDO
Signé